

## AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE

# Êtes-vous prêts pour la prochaine émission de quotas de sirop d'érable?

**JEAN-FRANÇOIS PÉPIN**

*Technologue forestier  
Agence forestière de la Montérégie*

**MARIANNE CUSSON**

*Biologiste  
Agence forestière de la Montérégie*

### Nouvelles installations acéricoles

Prévoyez-vous l'installation d'une nouvelle érablière ou l'augmentation de votre superficie entaillée? Si c'est le cas, pour obtenir un quota de sirop (volet émarrage, agrandissement ou relève), vous aurez besoin d'un plan d'érablière. Ne tardez pas à contacter votre ingénieur forestier; il sera sans doute très en demande!

Sachant que des travaux d'aménagement forestier sont nécessaires dans la plupart des nouvelles érablières, vous pourriez profiter de la visite de votre ingénieur forestier pour faire faire un plan d'aménagement forestier (PAF) en plus du plan d'érablière. En effet le PAF permet d'avoir droit à de l'aide financière pour la planification et la réalisation de travaux forestiers.

### Plan d'érablière versus plan d'aménagement forestier (PAF)

Le plan d'aménagement forestier (PAF) est un outil distinct du plan d'érablière. Ces deux documents sont cependant complémentaires et sont tous deux réalisés par un ingénieur forestier.

Alors que le plan d'érablière vise à présenter le potentiel acéricole d'une

érablière, le PAF vise à faire connaître l'information utile à la planification de l'aménagement forestier du boisé.

Dans le plan d'érablière, on délimite des sections homogènes de l'érablière et on indique, pour chacune, sa superficie et le nombre d'entailles installées et potentielles qu'on y retrouve. De son côté, le PAF présente les objectifs du propriétaire, de l'information sur chacun des peuplements composant la forêt (principales essences d'arbres, superficie, hauteur, âge, surface terrière, volume de bois) et enfin des suggestions d'aménagements forestiers possibles.

Le plan d'érablière est exigé quand on dépose une demande de quota de sirop d'érable aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec. Le PAF est, pour sa part, exigé pour être reconnu producteur forestier. Cette reconnaissance est nécessaire pour avoir droit au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) ou au programme de remboursement des taxes foncières pour producteurs forestiers, en plus d'offrir des avantages fiscaux lors de la transmission ou la vente de la propriété forestière.

L'élaboration du plan d'érablière demande un déplacement de l'ingénieur pour faire un échantillonnage du boisé et obtenir l'information requise au plan. La prise des données nécessaire à la réalisation d'un PAF peut facilement être combinée à ce déplacement, réduisant substantiellement le prix du deuxième plan.

### Travaux d'aménagement forestier en érablière

Habituellement, avant l'installation de la tubulure, une coupe de jardinage est nécessaire pour favoriser la croissance et la santé du peuplement, pour faciliter l'installation de la tubulure et la sécuriser. Le plus souvent, cette coupe vise le prélèvement de 20 à 25 % du volume de bois sur pieds. Lors du martelage, l'ingénieur ou le technicien forestier choisit prioritairement de faire couper les arbres qui présentent des risques de bris, des signes de dépérissement ou de maladie. Il veille ensuite à faire dégager les tiges d'avenir en retirant les arbres qui leur font compétition, pour maximiser leur croissance et leur vigueur. Il s'assure aussi ce que soient maintenues les essences compagnes préconisées en plus de tenir compte de diverses particularités du peuplement (vents dominants, sols minces, essences indésirables, etc.).

Une aide financière, disponible à ceux qui ont un PAF, peut couvrir les frais de l'ingénieur forestier pour la planification des travaux et le martelage, en plus d'offrir jusqu'à près 900 \$ par hectare pour la réalisation des travaux forestiers.

Un aménagement forestier adéquat de son érablière permet à l'acériculteur d'en maximiser le rendement par entaille en plus d'en améliorer la résilience face à divers stress, comme la sécheresse, les tempêtes de vent ou les épidémies d'insectes.

Pour en savoir plus sur l'aménagement forestier de son boisé et les subventions disponibles, l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) offre des visites-conseils gratuites aux propriétaires de boisés (<http://afm.qc.ca/visites-conseil-gratuites/> ou Steve Breton 450 266-5402 poste 224).

Pour obtenir une visite-conseil, un plan d'érablière ou un plan d'aménagement forestier, faites-en la demande à un conseiller forestier de votre choix. Consultez la liste des conseillers forestiers accrédités par l'AFM, disponible au <http://afm.qc.ca/conseillers-forestiers/>.

